

Le Sentier, le 17 juillet 2019

**PROCES-VERBAL/ NO 1/2019  
de l'assemblée générale  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 25 juin 2019
<b>HEURE</b>	19 h 30
<b>LIEU</b>	Cinéma <i>La Bobine</i> , Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	Mme Patrizia Golay et M. Théo George
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 26 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de M. Bernard Le Coultre, boursier du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Le Président annonce l'absence de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil exécutif, excusée. Il salue la présence de Mme Sylvie Damiano, nouvellement élue au Conseil Exécutif qui participe pour la première fois à nos séances. Le Président demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018
3. Assermentation
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Rapport de la commission de gestion-patrimoine
7. Préavis n° 1/2019 : Comptes 2018
8. Election d'un membre de la commission de gestion
9. Election du Bureau
10. Divers et propositions individuelles

1. **APPEL**

Mme Patrizia Golay procède à l'appel.

**Excusés**

(11) : MM. Hervé Cart, Olivier Golay, Régis Golay, Daniel Reymond, Edmond Riethauser, Mmes Michèle Capt, Antoinette Leresche, Marit Looten, Joëlle Reymond, Claire-Lise Rochat, Evelyne Sanchez.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2018**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. **ASSERMENTATION**

Aucune.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**M. Jean-Paul Beyeler** donne lecture d'une lettre datée du 5 janvier 2019 de Mme Janine REY qui donne sa démission des personnes assermentées à l'assemblée du Conseil de Village suite à son changement de domicile. M. Stefan Blondeau démissionne du Conseil Exécutif du village du Sentier avec effet au 30 avril 2019 en raison de son déménagement dans un autre village. Il quitte avec regret cette fonction qu'il a beaucoup appréciée.

Le 22 janvier 2019, Mme Janine REY et M. Jean-Paul Beyeler ont participé à la traditionnelle visite annuelle de Mme le Préfet, avec le CE in corpore, la secrétaire et le boursier. Le 11 mars 2019 s'est tenue la séance du Bureau afin de nommer les différentes commissions pour l'année 2019. Le 19 mai 2019 a eu lieu le premier tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil Exécutif. Quatre membres du Conseil de Village ont été mobilisés pour le dépouillement soit Mmes Janine Rey et Laurence Wagner et MM. Théo George et Jean-Paul Beyeler. Comme aucun des 4 candidats n'a obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, un second tour était prévu le 9 juin. Un seul nom a été déposé dans le délai légal.

Mme Sylvie Damiano a été élue tacitement Conseillère Exécutive pour la fin de la législature 2016-2021.

Un PV a été établi et affiché au pilier public. Le 28 mai, à l'Orbe 7, le Bureau a procédé à l'assermentation de Mme Sylvie Damiano en présence du Conseil exécutif. Un PV a été établi et envoyé à Mme le Préfet. Il tient à remercier les personnes qui ont participé au dépouillement, ainsi que le Bureau. Le Président demande s'il y a des remarques concernant les communications. Aucune.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. Jacques-André Bovay** pour les traditionnels rapports des différents dicastères du Conseil Exécutif.

**Dicastère Eclairage public, Grand'Rue 64, PPE Près du Gros Tronc - Mme Sylvie Damiano**

##### **Eclairage public**

Depuis la dernière assemblée, 3 nouvelles rues ont reçu un rajeunissement. Chemin de Jolimont, Chemin des Mélézes et Rue des Moulins sont en cours de changement et modification de luminaires.

Sur la route des Amoureux, une mise en place d'une infrastructure complémentaire de 3 luminaires pour la liaison avec le village de l'Orient va être effectuée.

Deux candélabres ont été pliés. Un à la Rue de l'Arcadie, non déclaré mais qui a fait l'objet d'une déclaration à la police.

Un au parking des Bruyères, la personne s'est annoncée à la commune. Ils sont en cours de réparations.

##### **Grand'Rue 64**

La famille qui occupait l'appartement de 5 pièces au 2<sup>ème</sup> étage est partie.

Avant de relouer cet appartement, une cuisine entièrement agencée a été installée et quelques retouches de peinture exécutée pour redonner un joli cachet à cet appartement.

Il sera loué au 1<sup>er</sup> juillet à une maman avec 3 enfants. Elle va reprendre la conciergerie qui était effectuée temporairement par M. Eric Turban. Tous les appartements seront loués.

### **PPE Près du Gros Tronc**

L'appartement est loué à un couple avec un enfant.

#### **Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna**

Pour cette première partie d'année, le cinéma n'a eu aucun travail important. Par contre, les escaliers menant du chemin des Cytises vers l'entrée principale ont enfin été restaurés par le propriétaire.

Concernant le personnel du cinéma, il n'y a pas eu de changement.

Depuis le début de cette année, environ 6'000 kW ont été produits par la centrale solaire. Ils ont également adhéré au nouveau système flexisolar de la SEVJ ; système qui devrait leur permettre une économie d'énergie.

#### **Dicastère urbanisme, sport et culture – M. Pierre-Alain Follonier**

Suite à la démission de Mme Magnin pour raisons de santé au 31 janvier 2019, le remplacement pendant la saison hivernale a été effectué par Mme Calina Shevlin que le village tient à remercier. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, c'est l'entreprise Ringo Piguet au Brassus qui a repris toutes ces tâches.

Concernant les rives du lac, rien de spécial à signaler.

Place de jeux de l'Arcadie : un nouveau goal a été posé.

La barrière qui descend vers les toilettes de l'Arcadie a été changée.

Jardin public vers la Migros : rien de spécial à signaler pour l'instant mais la belle saison arrive...

Couvert à grillades : la deuxième mise à l'enquête est terminée. En date du 18 juin, le dossier était toujours au canton.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un véhicule a rallongé son parcours dans le virage de la Gloriette et a détruit le panneau d'affichage et la poubelle. Cet accident a été signalé à la Gendarmerie qui avait déjà fait un rapport. Pour l'instant, pas de nouvelle.

Le soutien aux abonnements des téléskis et du centre sportif a bien marché.

Le Village a remis une petite aide financière à deux jeunes sportifs qui se sont illustrés par leurs résultats. Il s'agit de Simon Le Coultre, hockey, et Néo Freiholz, saut à skis. Ils les ont reçus avec leurs parents qu'ils tiennent à remercier pour leur dévouement (déplacements, etc...).

Un ou des représentants du village ont été rendre visite aux personnes qui ont fêté leurs 90 ans. Un cadeau leur a été remis.

Le 20 février, Mme Ingebord Hebeisen.

Le 17 avril, Mme Méry Guignard

Le 17 mai, Mme Zila Golay

#### **Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 – M. Norbert Racine**

##### **La Tour**

1. La rénovation de l'appartement no 13 touche à sa fin. La cuisine doit encore être posée. Nous avons profité des travaux pour changer les écoulements qui arrivent et repartent de cet appartement.

2. Le plafond de l'appartement no 12 a été entièrement lamé, car la peinture était en très mauvais état et tombait du plafond. Un planning est en cours d'élaboration pour la rénovation de la salle de bains qui est également vétuste et mérite un rafraîchissement.

3. Un déshumidificateur a été posé dans les caves qui sont particulièrement humides. Une nette amélioration a été constatée.

4. Les travaux de peinture pour le rafraîchissement de la cage d'escaliers sont terminés. Des luminaires LEDs avec détecteurs de mouvements ont été posés.

5. L'installation photovoltaïque a produit 2'911 kW/h dont 1'196 en consommation directe pour le congélateur et 1'715 réinjectés dans le réseau.

### **Congélateurs**

1. 4 cases de 100 litres sont à louer et 3 de 200 litres.

2. La préparation et la planification des travaux de rénovation du congélateur sont en cours. Les travaux se dérouleront la dernière semaine de septembre et la première d'octobre.

### **Orbe 7**

Les travaux d'isolation du bâtiment sont terminés. Le CE attend ces prochaines années pour voir la diminution du coût du chauffage. Malgré les contretemps liés à la mise

à l'enquête et au subside de l'Etat, le chantier s'est bien déroulé. Plusieurs fenêtres ne disposant pas de système d'obscurcissement, des volets sur la façade ouest ont été posés, ainsi que des stores électriques au dernier étage. Les fenêtres des caves ont été changées. Les balcons en béton ont été enlevés et remplacés par des nouveaux plus grands en métal. Nous avons profité de l'échafaudage pour procéder au nettoyage du toit du bâtiment.

### **Dicastère Administration et Finances – M. Jacques-André Bovay**

C'est à 12 reprises que le Conseil Exécutif s'est réuni durant ces premiers 6 mois pour traiter les affaires courantes du Village.

Durant cette même période, les Conseillers ont répondu présent à 48 convocations ou invitations.

Lors de notre séance de décembre dernier, plusieurs Conseillers s'étaient inquiétés de certains points, lesquels étaient du ressort de la Municipalité. M. Bovay lit la réponse de la Municipalité du Chenit reçue le 17 janvier 2019. Cela concerne la réfection des escaliers et le trottoir à la rue des Ecoles Chez-le-Maître. La Municipalité confirme que les travaux susmentionnés sont prévus dans le courant de l'année 2019 au retour de la belle saison. Il n'a pas été possible d'assurer avant ces travaux pour des raisons techniques et budgétaires. S'agissant de la parcelle RF no 1681, les procédures administratives d'expropriation sont en cours et la Municipalité suit ce dossier de très près. Ils en sont à un échange d'écritures avec le tribunal et une décision est également attendue pour cette année. Cela dépend de la justice et non de la bonne volonté de la Municipalité. Ils constatent que les travaux réalisés pour la piste cyclable ont permis de sécuriser partiellement le site.

Soucieux de posséder un site du Village et un site de *La Bobine* à jour et attractifs, le C.E. a mandaté la société PMBCOM pour maintenir continuellement à jour ces deux sites.

Elections : suite à la démission de M. Stefan Blondeau, c'est Mme Sylvie Damiano qui vient compléter les rangs du C.E. en y apportant une touche féminine qui y faisait défaut depuis plus de 3 ans. Aucune rocade au sein des dicastères. Mme Damiano a déjà siégé à 2 reprises et fait preuve d'une grande adaptation aux tâches qui lui sont administrées.

La fête du 1<sup>er</sup> août, organisée cette année par le Village du Brassus se déroulera, comme ces dernières années sur le parking du Rocheray.

Arrivé au terme de son rapport, il demeure, ainsi que ses collègues à disposition pour tout complément d'information et souhaite un bel et long été.

**M. Beyeler** demande s'il y a des questions relatives aux différents rapports. Aucune. Il remercie **M. Bovay**, ainsi que les autres membres du Conseil Exécutif.

## 6. **Rapport de la commission de gestion-patrimoine**

Le Président passe la parole à **M. Denis Rochat**, rapporteur.

La commission de gestion composée de Mmes Laurence Wagner, Suzanne Zimmermann Ferrari et M. Denis Rochat s'est réunie à 6 reprises afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

### **Tour G.-H. Piguet 3 et ses congélateurs, ainsi que Orbe 7: dicastère de M. Norbert Racine**

#### **La Tour**

Le hall d'entrée a été repeint, ainsi que les barrières de la cage d'escaliers. Des détecteurs de mouvements à LEDs ont été installés dans toute la tour, ainsi qu'un digicode à l'entrée.

L'ascenseur a été changé, les travaux de celui-ci ont duré 1 mois.

Durant ces travaux, un couple a dû déménager ; un dédommagement leur a été alloué. L'appartement no 13 est en cours de rénovation, peinture, nouvelle salle de bains et nouvelle cuisine.

En ce qui concerne le congélateur, le compresseur va être changé en 2019.

#### **Orbe 7**

La commission a visité le chantier, une isolation périphérique est en cours de réalisation.

Une mise à l'enquête pour des balcons plus larges est en cours.

Il y aura des stores électriques pour l'appartement dans les combles.

Façades ouest rez, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage de nouveaux volets métalliques et 3 nouvelles fenêtres ont été changées.

Les appartements sont loués.

### **Urbanisme, sport et culture : dicastère de M. Pierre-Alain Follonier**

#### **Jardin public**

Il a été constaté que la fresque du mur côté Brassus est bien endommagée, car le mur suinte ce qui décolle la peinture. **Une solution devra être trouvée pour régler ce problème.**

Dégât juin 2018 : 1 banc brûlé.

#### **Les bords du lac**

1 banc a été volé. Les biens extérieurs ne sont pas assurables.

## **Culture**

Comme l'année précédente, les subsides sont alloués sous forme de contrat ou de manière occasionnelle, selon demande des sociétés musicales et sportives au Conseil du Village.

Les subsides vont aux différentes sociétés musicales et sportives du Village.

Nouveauté pour cette année, la participation à l'abonnement ski *Magic-Pass*, ainsi qu'au OPA games.

Environ 30'000 francs sont alloués chaque année.

## **Personnel**

M. Ringo Piguet est engagé pour l'entretien des pelouses du Village. Il est rémunéré à l'heure.

Mme Magnin s'occupe des panneaux d'affichage, du WC place de jeux de l'Arcadie, des fontaines, ainsi que des sacs à chien.

Son contrat d'employée se termine à la fin de janvier 2019.

En 2018, une mise à l'enquête pour une place de grill a été déposée. Suite aux oppositions du voisinage, un autre lieu est projeté.

Ce dossier est en cours.

## **Concerne les locaux sous la Tour G.-H. Piguet 3**

### **Ancien atelier-garage de M. Conus.**

Une réflexion est en cours pour savoir si une partie de ce local va pouvoir être louée par des tiers.

D'ici la fin de l'année 2019, une décision sera prise, le véhicule et diverses machines seront également vendus.

### **Cinéma *La Bobine* : dicastère de M. Jean-Pierre Sirna**

La fresque représentant des héros de cinéma version *junior* est très appréciée et fait tout son effet. Quelques taches blanches ont fait leur apparition, peut-être dues à l'humidité du mur ?

2018, le parking à côté du cinéma a été refait et goudronné et permet d'accueillir davantage de véhicules et un accès facilité à la salle aux personnes à mobilité réduite.

Concernant les panneaux solaires installés sur le toit du cinéma, la question des relevés des compteurs s'est posée. Il n'est pas tout à fait clair combien de kW/h sont produits en moyenne par jour et comment il faut interpréter les données des différents compteurs ? M. Jean-Pierre Sirna se renseigne.

A présent, l'électricité produite en journée et non consommée en direct est réinjectée dans le réseau de la SEVJ. Cette électricité est payée 4.5 centimes par la SEVJ. La commission propose à M. Sirna de se renseigner auprès de la SEVJ, s'il serait possible de bénéficier de l'offre concernant une batterie virtuelle. Cette batterie virtuelle offrirait la possibilité d'utiliser l'énergie produite en journée pour les activités en soirée du cinéma.

La salle de cinéma continue à être louée pour la projection de documentaires (CinéDoc), Films du Sud et Exploration du Monde, ainsi que pour La Lanterne Magique (pour les enfants). Elle se loue également de plus en plus pour diverses assemblées et réunions.

C'est Mme Adeline Stern de Ste-Croix qui s'occupe de la programmation du Cinéma. Elle touche un pourcentage du chiffre d'affaires. Les autres collaborateurs se composent de 5 projectionnistes, 2 caissières, 4 contrôleurs et 1 concierge. 180 films sont projetés chaque année, ce qui représente 370 séances du jeudi au dimanche dans cette magnifique salle pouvant accueillir 200 personnes.

A noter également, les séances *Ciné pour tous* très appréciées par les spectateurs de tous âges les mercredis après-midi une fois par mois. Notre cinéma accueille environ 9'000 spectateurs par année.

La manufacture Jaeger-LeCoultre soutient le cinéma à hauteur de 6'000 francs par année.

Elle est remerciée, car grâce à elle ils peuvent continuer à offrir une belle programmation Cinématographique aux habitants de la région.

Remerciements également aux autorités du Village et à tous les collaborateurs du cinéma pour leur engagement pour ce cinéma qui leur est précieux.

**Eclairage public, Grand'Rue 64 et Près du Gros Tronc : dicastère de M. Stefan Blondeau**

**Eclairage public : Décorations lumineuses durant les fêtes de fin d'année**

La commission relève que l'accrochage se fait encore aux alentours de 16 h, lorsque la circulation est la plus importante dans le village. C'est dangereux. Ne pourrait-on pas stopper ces travaux à 15h45 ?

M. Blondeau explique que c'est la SEVJ qui fixe l'heure d'accrochage.

Dès Noël 2019, des prises seront installées sur les mâts. Il y aura donc moins de câbles à tirer. Une nouvelle déco pour le sapin de Noël devant l'Hôtel de Ville est prévue pour 2019.

Le village compte 394 points lumineux dont 163 LEDs, 135 éclairages au sodium et 69 au mercure. Ces derniers sont éliminés au fur et à mesure et remplacés par des LEDs.

Les travaux réalisés en 2018 :

- Aux Crêtets : 10 lampes au mercure ont été remplacées par des ampoules LEDs.
- Sentier-Haut : les ampoules au mercure ont été remplacées par des ampoules sodium.
- Haute-Route : 12 luminaires LEDs ont remplacé ceux au mercure.
- Chemin des Ecreuils : 9 luminaires mercure ont eux aussi été remplacés par des LEDs.
- Le problème d'opposition d'un citoyen qui empêchait l'installation de 3 LEDs, à la Rue des Ecoles a pu être réglé.

Cela représente environ 120'000 francs de rajeunissement de luminaires au total. Il en reste encore 69 à changer. L'avantage des LEDs, est qu'ils demandent moins de maintenance. De plus, on peut diminuer l'intensité lumineuse entre 23 h et 5 h.

L'entretien des luminaires dans la zone du Centre Sportif est assuré par le village, mais si le Centre Sportif voulait changer de luminaires alors ce serait au Centre Sportif de prendre en charge les frais. Les luminaires de la Coop sont gérés par la Coop elle-même depuis les travaux.

Il faut savoir que chaque année la SEVJ délimite une zone d'entretien, de nettoyage et de contrôle de l'alimentation des éclairages, avec une garantie de 2 ans.

### **Grand'Rue 64**

5 appartements au total : au 1<sup>er</sup> étage, 1 studio ; au 2<sup>ème</sup> étage, un 4 pièces ; au 3<sup>ème</sup> étage, un 2 pièces et un 4.5 pièces ; au 4<sup>ème</sup> étage, un 5 pièces. Les locataires du 5 pièces quittent, une cuisine agencée sera installée avant d'être reloué. (Loyer : 1'300 + 250 francs de charges)

### **Près du Gros Tronc**

Appartement de 4.5 pièces : loyer 1'600 francs (parking inclus) + 200 francs de charges. Une aide de 50 francs est octroyée par le Village pour les enfants et étudiants.

**La diffusion de la musique** dans les rues autour de Noël était, jusqu'en 2017, organisée par les commerçants et n'a plus été reconduite en 2018. La commission de gestion se demande si le village serait d'accord de reprendre cette animation appréciée par beaucoup ? Il faudrait du coup organiser une votation lors d'une prochaine assemblée pour organiser cela pour la fin de l'année 2019. Peut-être que M. Michel Chevalier serait à nouveau d'accord de s'occuper de l'installation ?

La commission remercie le Conseil Exécutif pour leurs engagements dans les différents dicastères et de leurs réponses lors de leurs différentes rencontres.

Le Président remercie le rapporteur et demande s'il y a des questions concernant ce rapport.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

**M. Bovay** ajoute deux précisions concernant le rapport établi par la commission :

- **sous la Tour G.-H. Piguet 3 :**

D'ici la fin de l'année 2019, une décision sera prise, le véhicule et diverses machines seront également vendus **ou pas**. La question est en suspens. Ils ne savent pas ce qu'ils vont faire.

- **Cinéma La Bobine**

- Le parking du cinéma n'a pas été goudronné pour pouvoir accueillir plus de véhicules, mais pour que les gens soient sur une place propre. La surface n'a pas été augmentée.

## **7. Préavis n° 1/2019 : Comptes 2018**

Le Président donne la parole à **M. Denis Rochat**, rapporteur.

En date du 12 juin 2019, la Commission de gestion était convoquée au bureau du Conseil Administratif de notre village, sis à la rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter de son mandat auprès de l'assemblée des citoyennes et citoyens de notre village.

La commission composée de Mme Suzanne Zimmermann Ferrari et M. Denis Rochat, Mme Wagner étant excusée, c'est M. Carmelo Sciascia, membre suppléant qui l'a remplacée.

Le Conseil du village au complet, Mme Sylvie Damiano et MM. Jacques-André Bovay, Pierre-Alain Follonier, Norbert Racine, Jean-Pierre Sirna et Bernard Le Coultre, Boursier.

M. Bovay a fait la lecture des comptes, point par point. Lors de leurs interventions, les membres du Conseil Exécutif prennent la peine de répondre avec diligence à toutes leurs questions, ils les en remercient.

Leurs remerciements vont également à M. Bernard Le Coultre.



La vérification des comptes a été effectuée le 17 mai 2019 par la fiduciaire Société de Contrôle Fiduciaire de Révision SA à Lausanne et confirme par cette phrase leurs dires : la comptabilité est tenue avec soin et exactitude.

Malgré toutes ces bonnes volontés, ils relèvent une perte de l'exercice pour l'année 2018 de 226'966.21 francs due à la chute de l'impôt encaissé pour les personnes morales.

**La commission remercie notre Conseil Exécutif pour leurs différents commentaires concernant le préavis no 1, dont chaque membre présent ce soir a reçu un exemplaire.**

**Toutefois, la commission a quelques remarques et suggestions à apporter :**

**Comptes : 110.490, 152.390, 351.390, 353.390, 354.390, 430.390.**

**Imputation Salaire personnel administratif :** d'où viennent ces chiffres qui n'existaient pas les années précédentes ?

Les salaires ont été répartis différemment pour l'année 2018. Ils sont ventilés sur les différents dicastères, ce qui n'était pas le cas avant.

**Compte : 110.311.2 Administration**

Informatique : qu'y a-t-il d'autre à part le PC dans cette rubrique ? Les différents logiciels, ainsi que l'hébergement des serveurs.

**Comptes : 210.400, 210.401 Finances**

Les entrées provenant des impôts sur les personnes morales ont été inférieures à ce qui avait été estimé lors de l'élaboration du budget. Dans le futur, le budget sera corrigé pour ne pas avoir les mêmes surprises qu'en 2018. Il est prévu de budgéter le minimum pour les personnes morales. Avec l'introduction de la RIE3, il est difficile de savoir comment les choses vont se profiler. Il y aura probablement des surprises, sachant que le Sentier compte beaucoup de grosses entreprises.

**Compte : 310.423 Domaines et bâtiments**

**Location de terrains :** de quoi s'agit-il exactement ? Essentiellement des pâturages loués à des paysans.

**Compte : 351.460 Cinéma**

**Promotion, soutien aux salles de cinéma.** C'est la Confédération qui verse cette somme pour soutenir la diversité de la programmation et pour soutenir le Cinéma Suisse. L'entreprise Jaeger-LeCoultre offre 6'000 francs (compte 351.423).

**Compte : 352.423.1 La Tour G.-H. Piguet 3 - Congélateur**

La différence de revenu est due aux changements de facturation.

**Compte : 430.314.1 Eclairage public**

**Etoiles de Noël, entretien :** le montant élevé s'explique par le travail de la SEVJ qui remplace celui de M. Conus.

**De façon générale au sujet des comptes :**

A l'avenir, et sur le conseil de la fiduciaire, le village créera systématiquement des fonds d'amortissement pour les gros investissements afin de lisser les charges. Pour cela, un préavis sera donc déposé et voté à part.

A noter que les budgets des travaux ont été particulièrement bien respectés !

Conclusions :

Au vu de ce qui précède au terme de son mandat, la Commission de gestion vous invite, selon les termes du préavis 1/2019 : compte 2018.

1. Accepter les comptes tels que présentés.
2. Donner décharge à la Commission.
3. Reconduire le mandat auprès de la Fiduciaire mentionnée.

Le Président remercie M. Denis Rochat, rapporteur. Il va procéder à la lecture des têtes de chapitre et demande aux citoyens de l'interrompre en cas de questions.

**M. Bohren** pose une question sur le compte 110.311.4 *Entretien des oriflammes*, vu qu'il n'y a plus rien dans les comptes 2018 et que Fr. 500.-- avaient été budgétés pour 2018. Il demande si ce compte passe au compte 430.314.1 *Etoiles de Noël Entretien*.

**M. Bovay** répond non pas du tout. Sur le compte *Entretien des Oriflammes*, il a été budgété Fr. 500.-- pour un éventuel changement ou achat. Il n'y a pas eu de frais en 2018. Les oriflammes sont les drapeaux mis au bord des routes et pour le comptoir et non les étoiles de Noël.

**M. Didier Vaucher-de-la-Croix** relève que, suite à la RIE3, une perte va se faire au niveau des revenus qui viennent depuis les impôts des personnes morales, mais il y a aussi une compensation qui a été faite suite à la RFFA par rapport au canton allouant une rétrocession aux communes. Il demande si le Village reçoit quelque chose de la commune ?

**M. Bovay** dit que c'est une bonne question et qu'il ne peut pas répondre vu qu'ils n'ont pas pensé de poser cette question au Boursier de la Commune. Il dirait que oui, mais dans une faible mesure, moins qu'une commune. Du moment que cela touche aussi les sociétés, ils devraient toucher la même part. Il répondra à la prochaine séance avec plus de précisions.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions au sujet de ce rapport.

**M. Bohren** pose une question pour le compte 351.330 *Amortissement capital* du cinéma, l'amortissement de la dette s'élève à Fr. 1'000.--. Il s'informe s'il n'y a pas d'amortissement plus conséquent.

**M. Le Coultre** répond que si les comptes sont bons en 2019, le village ne pourra pas se permettre d'amortir beaucoup plus un peu partout. Avec une perte de Fr. 226'000.--, cela ne sert à rien d'augmenter la perte. Ils ont vu avec la fiduciaire.

**Mme Anne-Catherine Rochat** relève que le bâtiment de L'Orbe 7 comptabilise beaucoup plus de charges que de revenus. Elle demande si le CE a pris sur des fonds de réserve ou sur un autre bâtiment. Comment cela se passe-t-il ?

**M. Bernard Le Coultre** répond que l'argent n'a pas été pris sur le fonds de réserve, comme signalé dans le préavis. Il relève que l'année prochaine si le Village entreprend des gros travaux sur un bâtiment, au lieu d'avoir Fr. 250'000 de charges, les charges seront réparties sur 15, 20, 25 ans selon la proposition mentionnée dans le préavis. La fiduciaire n'a pas voulu que le village fasse une répartition cette année, car elle n'avait pas été prévue au budget. Le coût des transformations à l'Orbe 7 aurait dû être réparti sur 20 ou 25 ans. Cela aurait représenté Fr. 10'000.- par année. Ainsi, le village était conséquent. La fiduciaire n'a pas compris pourquoi la Préfecture n'a pas réagi plus vite, car depuis plusieurs années le village du Sentier a agi ainsi. Pour des grosses dépenses consacrées à la mise à jour des bâtiments, le montant a été passé une seule fois. Quand le Village entreprend des grandes transformations, la somme doit être répartie sur plusieurs années comme libellé dans le préavis.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il clôt la discussion.

Il est passé au vote des trois conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité. Le Président remercie les membres et le rapporteur de la commission pour leur travail.

## 8. Election d'un membre de la commission de gestion

**M. Denis Rochat**, rapporteur, est membre sortant. **Mme Laurence Wagner**, membre, devient rapporteure. M. Carmelo Sciascia, suppléant, devient membre. Le Président attend une proposition pour un membre suppléant. **M. Denis Rochat** propose **M. Désiré Rusovsky**. Ce dernier est élu avec acclamations.

## 9. Elections du Bureau

Comme chaque année au mois de juin, le Bureau est élu pour une année. La Vice-Présidente **Mme Suzanne Zimmermann** annonce que M. Jean-Paul Beyeler, actuel Président, est d'accord de se représenter. Elle demande s'il y a une personne candidate dans la salle pour la présidence du Conseil de Village. Aucune. **M. Jean-Paul Beyeler** est élu tacitement.

**Mme Patrizia Golay** et **M. Théo George** sont élus tacitement comme scrutateurs.

**Mmes Christiane Golay** et **Claire-Lise Rochat** sont élues tacitement comme scrutatrices-suppléantes.

## 10. Divers et propositions individuelles

**M. Beyeler** a omis lors de la séance du 18 décembre 2018 de remercier pour leur travail la commission et le rapporteur du préavis no 4/2018. Le rapporteur était **M. Denis Rochat**. Il fait son mea culpa.

**M. Bovay** l'a averti au début de l'assemblée générale que la prochaine séance aura lieu en octobre 2019 pour l'arrêté d'imposition.

Le Président demande s'il y a des divers et des propositions individuelles ?

**Mme Sirna** informe qu'elle a participé à une séance du Conseil communal du Chenit le lundi 24 juin 2019. Lors d'une précédente séance en 2018 du Conseil communal, un conseiller communal avait interpellé la Municipalité pour une demande d'aménagement d'un parc à vélos au centre du village du Sentier. Il lui avait été répondu que cet objet était du ressort du Village. La Municipalité avait déclaré qu'elle contacterait le Village. Lundi soir 24 juin, le même conseiller a demandé à la Municipalité une réponse et où en était le projet du parc à vélos au centre du village du Sentier. Le Municipal responsable a répondu que le contact avait été pris avec le Village et qu'ils étaient en train de faire une clé de répartition.

**Mme Sirna** relève que ce même conseiller l'a interpellée à nouveau pour obtenir une réponse étant donné son double mandat au sein du Conseil communal et du Conseil de Village. Il lui a demandé ce que nous faisons avec ce parc à vélos. Est-ce autant compliqué pour installer un parc à vélos au centre du Village ? **Mme Sirna** souhaite savoir une fois pour toute si la compétence appartient au Village ou à la Commune.

**M. Follonier** informe qu'il a eu un contact avec M. David Piguet, une première fois. Avant l'hiver M. Piguet l'a informé qu'il reprendrait contact avec lui, car ce parc ne serait pas construit durant la mauvaise saison. **M. Follonier** attend toujours l'appel de M. David Piguet. **Mme Sirna** questionne : On ne parle pas de la clé de répartition. **M. Follonier** répond par la négative.

**Mme Sirna** posera à nouveau la question au Conseil communal et tiendra au courant M. Follonier.

**M. Didier Vaucher-de-la-Croix** a fait une interpellation au Conseil communal pour la création d'un abri de bus au Temple. Beaucoup de personnes notamment des personnes âgées attendent à l'arrêt de bus. Suite à la suppression des arbres, un panneau subsiste pour s'appuyer en attendant le bus. La commune prend beaucoup de temps pour mettre en place quelque chose. Du coup, il souhaite faire une interpellation au village. Ne pourrait-on pas mettre un banc contre le mur du jardin de la Cure ou alors de l'autre côté vers le Temple.

**M. Follonier** répond qu'il y a déjà des bancs du côté du Temple. Ils pourraient les déplacer.

Il y a un banc du côté syndicat Unia, un derrière l'église du côté du parking des Bruyères, un du côté Denner, éventuellement les déplacer face à l'arrêt de bus.

Du côté de la Cure, **M. Follonier** n'est pas favorable pour installer un banc, car l'herbe s'élève à 50 cm. Il a peur qu'en installant un banc vers l'arrêt du bus un vendredi soir après la Gloriette, le banc soit jeté sur la route ou balancé du côté de la Cure.

Il propose d'en reparler à la séance d'octobre.

**M. Bovay** se renseignera où ils peuvent poser rapidement un banc pour rendre service aux usagers du bus. Il n'est pas compliqué de mettre un banc supplémentaire ou de le déplacer. Pour l'abri, ils ne peuvent rien faire, car ce n'est pas de leur ressort.

**M. Follonier** dit que le banc sera mis du côté de l'arrêt de bus en direction du Pont.

**Mme Christiane Golay** relève que les piliers pour les avis mortuaires ont tous disparu, sauf au centre du village. Auparavant, il en existait aussi un vers Blancpain et un peu partout. Est-ce que quelqu'un peut la renseigner ?

**M. Beyeler** relève la présence d'un pilier à la Gare, à la Gloriette. **Mme Golay** dit que les secondaires ont tous disparu.

**M. Follonier** répond qu'il a eu une discussion avec M. Patrick Viquerat du Village du Brassus. Il était fâché à ce sujet. Au Brassus, ils ont disparu également. Il semblerait que cela soit une décision de la commune.

**M. Bohren** a participé lundi soir 24 juin à la séance du Conseil communal. Il a posé la question à ce sujet. M. David Piguet a répondu que certains avaient été enlevés, d'autres supprimés et de nouveaux vont venir. A l'avenir, les avis mortuaires seront les mêmes dans toute la Vallée. Au Campe, l'avis a disparu. Il y avait beaucoup de passages à cet endroit. La commune a réglé les aspects de sécurité. **Mme Sirna** relève qu'il leur a été répondu que nous avons encore de la chance, car nous sommes dans les dernières communes à pratiquer ce système.

**Mme Christiane Golay** pose une deuxième question. En haut de la Tranchée, entre le cabaret de la tranchée et la rue de l'hôpital, il y a un petit chemin sur la Côte plus ou moins privé, mais avec certainement un droit de passage. Depuis quelque temps, le portail est cadennassé. Est-ce normal ou pas ? C'est du ressort de qui ?

**M. Bovay** dit que s'il y a un cadenas et une barrière et s'ils se sont permis de le poser, ils ont certainement le droit de le faire. Certainement, il existe un droit de passage à pied, à cheval ou à vélo. Un véhicule est certainement interdit. De toute façon, ce n'est pas du ressort du village. C'est sur territoire privé. S'il y a un droit de passage, ils doivent laisser passer les personnes. S'il y a un droit de passage à pied et qu'une chicane s'y trouve, ils diront de passer entre la chicane.

**Mme Golay** demande si c'est légal. **M. Bovay** répond par l'affirmative sans connaître le dossier. S'ils se sont permis de le fermer, ils sont dans la légalité. Le chemin est privé.

**M. Bovay** relève qu'il est désolant de constater la disparition des avis mortuaires. Les gens sont curieux de connaître ce qui se passe dans la Vallée, principalement dans la commune.

Le Conseil Exécutif peut essayer d'adresser un courrier à la Municipalité à ce sujet et leur demander de les laisser. **Mme Christiane Golay** pensait que c'était une déprédation.

**Mme Sirna** relève que les comptes des Pompes Funèbres sont négatifs à moins Fr. 30'000.--. Les affichages coûtent Fr. 4'000.--. La Commune essaie de réaliser des économies.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il souhaite à tous un bon été.

La séance se termine à 20.30 heures et elle est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY